# 

* Datum : 25-08-2008
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2008000739
* Auteur : SERVICE PUBLIC FEDERAL INTERIEUR

Agrément comme centre interne de test pour le personnel des entreprises de gardiennage en application de la loi du 10 avril 1990 réglementant la sécurité privée et particulière
Par arrêté ministériel du 25 juillet 2008, l'entreprise de gardiennage G4S Security Services SA, établie, avenue du port 86C, à 1000 Bruxelles, est agréée comme centre interne de test pour la délivrance de l'« attestation d'examen psychotechnique ».
Sont agréés comme experts en sélection : Mme Breugelmans, Iris, Mme Eyckerman, Sofie, M. Conings, Gert, en M. Vanderhaeghe, Dieter, pour la réalisation des tests en néerlandais et Mme Veuls, Marie-Caroline, pour la réalisation des tests en français et Mme Leeman, Liesbeth, pour la réalisation des tests en néerlandais et en français.
L'agrément est accordé jusqu'au 4 mai 2012, date à laquelle il expire en même temps que l'autorisation, prévue à l'article 2, § 1
er, de la loi précitée du 10 avril 1990, qui a été délivrée à G4S Security Services SA.